



BULLETIN INDIVIDUEL 2004*

- Adhésion**
- Renouvellement**

Je, _____ soussigné _____ :

Président de (intitulé de l'organisme candidat à l'adhésion au CoSMoS) : _____

Adresse (celle du destinataire de tous les courriers du CoSMoS) : _____

N°SIRET : _____

- Forme Juridique :
- association loi 1901
 - autre, à préciser (**dans ce cas, merci de bien vouloir nous adresser vos statuts**)
 - structure relevant du sport professionnel

Si l'adhérent est un club, indiquez s'il s'agit :

- d'un club unisport
- d'un club omnisport
- d'une section de club constituée en association distincte

A quelle(s) fédération(s) êtes-vous affilié ? : _____

* Ce bulletin est valable de mai 2004 à la prochaine assemblée générale du CoSMoS en 2005

Duquel des quatre secteurs suivants relève votre activité principale :

- organisation, gestion et encadrement d'activités sportives ;
- gestion d'installations et d'équipements sportifs ;
- enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport ;
- promotion et organisation de manifestations sportives ;

Nombre de licenciés : :

Nombre de salariés au moment de la période de plus forte activité (= nbre de bulletins de salaires) :

Nombre de salariés "équivalent temps plein" ¹ :
.....

Masse salariale brute annuelle :
.....

Nom de l'interlocuteur désigné au sein de votre organisme :
.....

Fonction:
.....

 : Fax :

- demande l'adhésion de mon organisme comme membre actif du CoSMoS
- déclare avoir pris connaissance des **statuts du CoSMoS** et en accepter les termes
- joins en règlement de ma cotisation un chèque libellé à l'ordre du CoSMoS de Euros

Montant de la cotisation fixée par l'assemblée générale du 6 mai 2004 en fonction du nombre de salariés « équivalent temps plein » :

- moins de 10 salariés :	10 Euros
- entre 11 et 50 :	30 Euros
- entre 51 et 100 :	50 Euros
- entre 101 et 500 :	150 Euros
- plus de 500 :	300 Euros

Date et signature

**Document à renvoyer par courrier au
CoSMoS
Maison du Sport français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris cedex 13**

* Cochez la case correspondant à votre cas

¹ La règle de calcul du nombre de salariés doit se faire comme suit : Un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart-temps emploie en réalité $3 + 0,50 + 0,25 = 3,75$ salariés "équivalent temps plein"

N.B. : Les informations demandées ont pour seul but d'établir des statistiques d'ensemble.